

# Le Groupe des 10 rencontre le 'kern' concernant les plans d'embauche

**Afin de mettre un terme au conflit d'intérêts invoqué par le Parlement flamand**, les partenaires sociaux ont présenté, vendredi dernier, une note au gouvernement fédéral, visant à objectiver et à argumenter leur accord relatif à la simplification des plans d'embauche. Celle-ci s'articule notamment autour des points suivants : (1) Les réductions groupes-cibles ONSS existantes donnent lieu à une **grande complexité** (multitude de critères), sont inefficaces, limitées dans le temps et font double emploi avec certaines autres mesures. Il était nécessaire de les simplifier. (2) Les réductions applicables aux **groupes-cibles les plus vulnérables** sont maintenues ou adaptées (restructurations, jeunes,...). Pour les chômeurs de longue durée et les chômeurs âgés notamment, le bud-




**Les partenaires sociaux ont présenté, au gouvernement fédéral, une note visant à objectiver et à argumenter leur accord relatif à la simplification des plans d'embauche.**

get affecté à l'activation des allocations est renforcé. (3) 521 millions d'euros sont consacrés à un **renforcement de la réduction structurelle**, laquelle concerne tous les travailleurs, est illimitée dans le temps, simple et transparente. Les moyens issus de la suppression de certains groupes-cibles sont affectés pour 60% à un renforcement des bas salaires et pour 40% à un renforcement des salaires moyens. La simplification constitue donc également une **mesure**

**sociale**. (4) Les conséquences de la simplification doivent être jugées à **plus long terme et de manière globale au niveau des entreprises**. L'enveloppe totale des réductions de charges ne change pas. Outre des travailleurs relevant de groupes-cibles, les entreprises comptent aussi et surtout d'autres travailleurs. De ce fait, le renforcement de la réduction structurelle compensera globalement la suppression de la réduction de cotisations pour certains groupes-cibles. (5) Les **réductions régionales** sont maintenues et même renforcées. Les partenaires sociaux font une ouverture vers une régionalisation de la politique des groupes-cibles et prévoient des moyens supplémentaires à cet effet. (6) Les **réductions groupes-cibles supprimées s'éteindront progressivement** : les

réductions en vigueur sont maintenues pendant une période de transition. (7) La problématique de **l'emploi des travailleurs de plus de 50 ans** ne se limite pas à la seule question de la réduction groupe-cible, mais **repose également sur d'autres facteurs** (coût salarial plus élevé en raison des barèmes liés à l'âge, problèmes ou préjugés à l'égard des travailleurs âgés,...). Le gouvernement a confirmé qu'il continue à soutenir l'AIP et entend exécuter l'accord intégralement. Sur la base des arguments des partenaires sociaux, il va reprendre contact avec le gouvernement flamand. Il reviendra ensuite vers les partenaires sociaux.

 **La simplification des plans d'embauche fait partie intégrante de l'AIP. Celui-ci repose sur un équilibre délicat qui ne**

**peut être rompu par le retrait de certaines mesures. La procédure en conflit d'intérêts est un précédent dangereux, qui met en péril toute bonne politique socio-économique fédérale en concertation avec les partenaires sociaux et crée une insécurité juridique aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs. Les partenaires sociaux demandent avec insistance que leur accord soit exécuté.**